

# CHARTRE DE LA PRÉSIDENTENCE (RÔLE ET RESPONSABILITÉS)



## Rôle

La présidence est la ou le premier dirigeant de la Fédération de golf du Québec (« Golf Québec »). Elle voit à la bonne tenue et au bon fonctionnement du conseil d'administration et assure une surveillance générale des affaires de Golf Québec en conformité avec les lois, les règlements, les politiques et le cadre de gouvernance. Elle est l'intermédiaire entre le conseil d'administration et la direction générale.

## Responsabilités

- Coordonne et anime les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des membres;
- Fait rapport annuellement aux membres sur l'ensemble des orientations et des activités de Golf Québec;
- Veille à ce que le conseil d'administration assume adéquatement ses responsabilités, notamment en termes de respect de la mission de Golf Québec, d'orientations à long terme, de planification stratégique, de gestion financière et des risques, d'encadrement (politiques et gouvernance), de ressources humaines et de surveillance des opérations;
- Supervise l'accomplissement des tâches dévolues aux administrateurs et le respect de leurs devoirs, notamment en termes d'éthique et de diligence;
- Agit, selon les besoins et les circonstances, comme ambassadeur ou porte-parole de Golf Québec;
- Collabore et communique de façon continue avec la direction générale à l'égard des responsabilités dévolues à cette dernière;
- S'assure de la mise en place des outils requis pour suivre et évaluer la performance organisationnelle;
- Est membre d'office de tous les comités du conseil d'administration;
- Exerce toutes autres responsabilités, fonctions ou tâches qui peuvent lui être confiées par le conseil d'administration.